



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 19 septembre 2024
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 27/2024 concernant la

Arrêté d'imposition 2025.

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 27/2024 par :

OUI : 27, NON : 0, ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 19 septembre 2024.

+++++

Cette décision doit être approuvée par l'autorité cantonale et l'information sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels)

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum avant l'approbation par l'autorité cantonale.

Après l'approbation de cette décision un nouvel affichage aura lieu au pilier public

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Anaëlle Maitre